

Formations 2012

Contexte	<p>Les pouvoirs publics mettent l'accent régulièrement sur la prévention des risques individuels et collectifs au sein des ESSMS au travers de la publication de références de bonnes pratiques professionnelles par l'ANESM, d'instructions ou de circulaires ministérielles...</p> <p>Les professionnels doivent donc rendre compte des aspects les plus difficiles de leurs pratiques et des actes les plus complexes avec les usagers et doivent pouvoir les analyser régulièrement.</p> <p>Cette exigence est à resituer dans une politique globale de bientraitance et de gestion des risques, reliant : la promotion de l'autonomie des personnes, la prévention des risques de maltraitance, la prévention de risques psycho-sociaux pour les professionnels. En visant une amélioration continue de la qualité des interventions, une telle perspective revient à privilégier une approche complexe associant analyse, mémoire et évaluation de la prise de risque.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance et appropriation des différents textes sur la prévention des risques individuels et collectifs ; - Apprentissage et appropriation de méthodologie d'identification de types et de facteurs de risques suivants les domaines considérés : caractéristiques des publics accueillis, accompagnement, organisation, installation, etc. ; - Travail d'identification, d'analyse collective de situations de prise de risque, de risques de maltraitance, des situations paradoxales ou contradictoires et des limites des interventions des professionnels et des services ; - Repérage des modalités d'intervention les plus adéquates dans les situations difficiles ; - Entraînement à la formalisation de dispositions préventives et de plan d'amélioration ; - Préparation aux dispositions de contrôle des pouvoirs publics sur les risques de maltraitance et dans le cadre de l'évaluation externe.
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation et analyse collective des textes officiels relatifs à la prévention des risques individuels et collectifs et notamment de recommandations d'organismes ou d'instances habilités (Anesm, HAS...); - Présentation par les participants des situations les plus complexes rencontrées et analyse collective ; - Apports méthodologiques et analyse documentaire.
Public	Professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux
Date	23 janvier & 6 février 2012 OU 17 septembre & 1 ^{er} octobre 2012
Référent	Jean-Yves Broudic
Coût	400 € pour une durée de 12 heures
Lieu	CREAI de Bretagne - 2 B rue du Pâtis Tatelin –35700 RENNES

* Possibilité de deux intervenants en alternance



Bulletin d'inscription



De la prévention de la maltraitance à la bientraitance :
pratiques professionnelles et attentes institutionnelles*

Bulletin à retourner **au plus tard 1 mois avant le début de la formation** à :

CREAI de Bretagne - 2 B, Rue du Pâtis Tatelin - 35700 RENNES - Fax. 02.99.63.41.87

N° d'enregistrement formation professionnelle : 53.35.01613.35

Nom de la structure : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Participants :

NOM	Prénom	Fonction
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Une convention de formation vous sera adressée avant le début de la formation.

A l'issue de la formation, des attestations de présence et de formation seront délivrées aux participants.

Intitulé de la formation : De la prévention de la maltraitance à la bientraitance : pratiques professionnelles et attentes institutionnelles - N°4

Dates : 23 janvier & 6 février 2012
(au choix) 17 septembre & 1^{er} octobre 2012

Coût : 400,00 € X _____ nombre de personnes

Coût total : _____ €

Règlement (à l'ordre du CREA de Bretagne) :

par chèque ci-joint par virement sur facture

DOMICILIATION BANCAIRE : Crédit Mutuel de Bretagne - Agence de Rennes Maurepas

CODE BANQUE : 15589 **CODE GUICHET** : 35 197 **N° de compte** : 01229392143 **CLE RIB** : 43

NB : seules les inscriptions accompagnées du règlement ou de l'avis d'engagement administratif seront retenues, par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Annulation :

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, le CREA de Bretagne se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation quinze jours avant la date prévue de déroulement.

Seule une annulation signifiée à l'adresse du CREA de Bretagne par écrit 15 jours avant le début de la formation entraînera le remboursement des sommes versées déduction faite de 20 €. par participant (frais administratif et de dossier). Après cette date, les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte, le montant des frais d'inscription restera dû.

Date :

Signature du Directeur,

Cachet de l'établissement